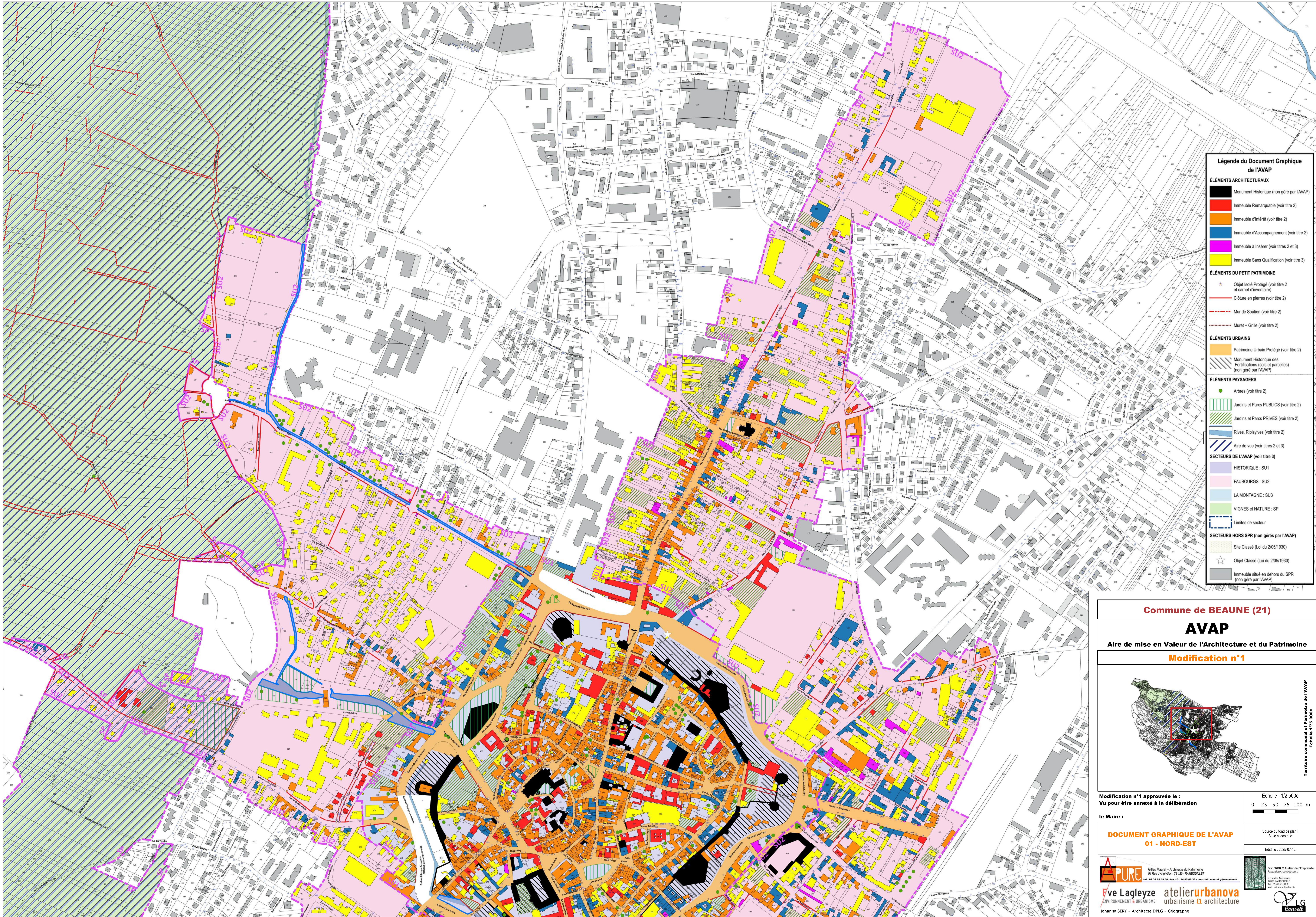




Légende du Document Graphique de l'AVAP

ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

- Monument Historique (non géré par l'AVAP)
- Immeuble Remarquable (voir titre 2)
- Immeuble d'intérêt (voir titre 2)
- Immeuble d'Accompagnement (voir titre 2)
- Immeuble à Insérer (voir titres 2 et 3)
- Immeuble Sans Qualification (voir titre 3)

ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE

- Objet Isolé Protégé (voir titre 2 et carnet d'inventaire)
- Clôture en pierres (voir titre 2)
- Mur de Soutien (voir titre 2)
- Muret + Grille (voir titre 2)

ÉLÉMENTS URBAINS

- Patrimoine Urbain Protégé (voir titre 2)
- Monument Historique des Fortifications (sols et parcelles) (non géré par l'AVAP)

ÉLÉMENTS PAYSAGERS

- Arbres (voir titre 2)
- Jardins et Parcs PUBLICS (voir titre 2)
- Jardins et Parcs PRIVÉS (voir titre 2)
- Rives, Ripisylvies (voir titre 2)
- Aire de vue (voir titres 2 et 3)

SECTEURS DE L'AVAP (voir titre 3)

- HISTORIQUE : SU1
- FAUBOURGS : SU2
- LA MONTAGNE : SU3
- VIGNES et NATURE : SP
- Limites de secteur

SECTEURS HORS SPR (non gérés par l'AVAP)

- Site Classé (Loi du 2/05/1930)
- Objet Classé (Loi du 2/05/1930)
- Immeuble situé en dehors du SPR (non géré par l'AVAP)

Commune de BEAUNE (21)

AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Modification n°1

Modification n°1 approuvée le : Vu pour être annexé à la délibération

le Maire :

DOCUMENT GRAPHIQUE DE L'AVAP 01 - NORD-EST

Echelle : 1/2 500e

Source du fond de plan : Base cadastrale

Édité le : 2025-07-12

Logo of the commune of Beaune (21)

Logo of the AVAP (Aire de Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Logo of the DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Logo of the DPLG (Direction Provinciale de l'Urbanisme et de l'Architecture)

Logo of the DPLG (Direction Provinciale de l'Urbanisme et de l'Architecture)